

## POUR QUI ?

- Pour tous les **élèves malades, accidentés, en convalescence** à domicile.
- Pour les élèves de l'enseignement du **1er et 2nd degré** public ou privé sous contrat, de la maternelle au BTS.
- À partir d'une **absence continue supérieure à 2 semaines** ou **discontinue supérieure à 3 semaines**.



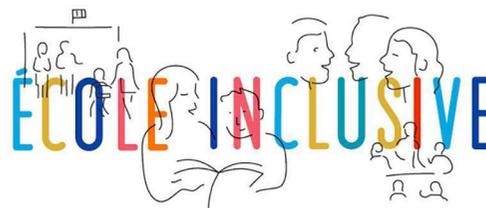
## CONTACTEZ-NOUS

### Coordination départementale

[apadhe11@ac-montpellier.fr](mailto:apadhe11@ac-montpellier.fr)

*Accompagnement à la constitution des dossiers de demande, appui et conseils aux équipes pédagogiques, étude des projets personnels.*

### Médecin de l'Éducation nationale de l'établissement/du secteur



## APADHE 11



**Accompagnement pédagogique  
à domicile, à l'hôpital ou à l'école**

## POUR QUOI ?

- **Garantir à l'enfant ou l'adolescent empêché** pour raison de santé **la poursuite de sa scolarité**, dans son lieu de vie, à domicile, à l'école ou en établissement de santé.
- **Limiter les ruptures dans les parcours de scolarisation** des élèves.
- Maintenir et faciliter le lien social de l'enfant avec sa classe, élèves comme adultes.
- **Anticiper un retour** de l'élève en classe **dans les meilleures conditions** au regard de ses besoins.
- Permettre un **accompagnement pédagogique** renforcé si nécessaire après son retour en classe en cas de reprise progressive.



## PAR QUI ?

- De préférence **des enseignants de l'établissement de l'élève** et connus par ce dernier.
- Un **enseignement délivré par des enseignants de l'Éducation nationale** volontaires du 1er et 2nd degré exerçant à temps plein ou temps partiel et rémunérés en heures supplémentaires.
- Parfois, un **robot de téléprésence** peut être déployé en complément.

## COMMENT ?

- **La famille demande auprès de l'école ou l'établissement une fiche de demande d'APADHE** qu'elle lui retourne complétée.
- **L'école ou l'établissement transfère la demande au service de la DSDEN** ([santesocial11@ac-montpellier.fr](mailto:santesocial11@ac-montpellier.fr))
- **Après validation** par le médecin conseiller technique, **la coordination départementale APADHE contacte la famille et les différents acteurs concernés** (école, établissement, et centre de soin) pour proposer un projet d'accompagnement.

